

Ajournement d'été

grande surprise de certains hauts fonctionnaires fédéraux, mais au nom du gouvernement fédéral, l'assurance sans équivoque—si je puis me permettre ce lieu commun—de leur remettre, sitôt que la commission royale aurait fini d'entendre les témoignages concernant l'opération Checkmate et que la transcription en serait terminée, et avant de les rendre publics, le texte intégral de ces témoignages, de toute autre de preuve documentaire, ainsi que toutes les données et tous les faits concernant ces événements qui se trouvent dans les archives de la GRC ou qui ont été portés à la connaissance du solliciteur général, de façon à permettre à mes collègues provinciaux d'alors d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles en ce qui concerne le Code criminel et l'appareil judiciaire. J'obéissais alors à des considérations pratiques et de pure courtoisie, de façon qu'ils puissent aussi agir en connaissance de cause. Les procureurs généraux m'ont témoigné leur satisfaction. A mon avis, ils ont quitté la conférence d'octobre dernier en croyant fermement qu'ils pouvaient compter sur l'assurance que je leur avais donnée au nom du gouvernement fédéral.

On m'apprit vers la fin de l'année que la Commission avait entendu tous les témoignages et toutes les preuves concernant l'opération Checkmate et qu'elle était passée à d'autres questions. Autant que je sache, les activités entourant l'opération Checkmate étaient les seules, sinon les principales, activités à l'égard desquelles on avait allégué devant la Commission royale d'enquête, entre le 4 juin et le 12 décembre, date où le gouvernement Clark est tombé, que la GRC avait commis des actes illégaux, et constituaient donc les seuls témoignages et les seules allégations que j'estimais pouvoir transmettre alors aux autorités provinciales.

Comme nous le savons tous, le gouvernement a dû déclencher des élections générales le 13 décembre. Je n'avais pas reçu de transcriptions complètes avant cette date ni n'en ai reçu depuis. Au cours de la campagne électorale, au début de janvier, je crois, je fus étonné d'apprendre de mes hauts fonctionnaires que dans quelques jours, mais certainement avant la fin de janvier, la Commission allait rendre publique une version revue et expurgée des transcriptions des audiences de la Commission. Revue et expurgée, je m'empresse de l'ajouter, non par le gouvernement, non par le solliciteur général, mais par la Commission McDonald elle-même.

J'en fus vraiment irrité. Mes hauts fonctionnaires connaissaient mon engagement, sans peut-être l'approuver; la Commission royale d'enquête connaissait mon engagement, mais ses membres pouvaient ne pas le partager; et les provinces connaissaient certes mon engagement, que j'entendais tenir. Les rapports entre un ministre de la Couronne et une commission royale d'enquête sont flous, c'est le moins qu'on puisse dire. Je n'avais aucun moyen de faire respecter un vœu ou un ordre que j'aurais pu adresser à la Commission, et de toute façon, contrairement aux solliciteurs généraux précédents, je m'étais efforcé d'établir de très bonnes relations avec cette commission-là. Mais je ne voulais certes pas que ces transcriptions soient rendues publiques tant que les provinces ne les auraient pas d'abord reçues. Si quelqu'un devait opposer son veto à quoi que ce soit pour des raisons de sécurité, c'était bien moi à titre de ministre responsable au premier chef de la sécurité nationale, et non la Commission. J'étais convaincu

que, comme dans le cas du premier rapport de la commission, je serais disposé à communiquer aux procureurs généraux le texte intégral des témoignages, sans coupures aucunes, confiant dans leur jugement qui, j'en suis sûr, est aussi bon que le mien et certainement aussi bon que celui des membres de n'importe quelle commission d'enquête, confiant qu'ils—je veux dire les procureurs généraux—respecteraient toutes les questions ressortissant à la sécurité nationale, aux droits civils ou à la vie privée des particuliers.

● (2140)

Sur mes instances—et j'ai dû insister— les versions épurées n'ont donc pas été rendues publiques en janvier. Toute l'affaire a été reportée après les élections de février. Une fois réélu et réintégré dans mes fonctions de Solliciteur général, j'étais décidé à faire en sorte que les procureurs généraux reçoivent toutes les informations disponibles et non seulement celles que la commission royale d'enquête ou un solliciteur général du gouvernement fédéral jugeait bon de leur communiquer. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous avons perdu et j'ai dû quitter le poste de solliciteur général. J'ai remarqué avec intérêt que quelques heures à peine après le changement de gouvernement, des versions sévèrement censurées de ces témoignages ont été publiées par la Commission, et à ce jour, au mépris de l'engagement que j'avais pris de bonne foi au nom du gouvernement fédéral, les procureurs généraux des provinces, à titre de représentants compétents de la Couronne, n'ont pas encore reçu le texte intégral et non censuré des témoignages ni les faits et preuves contenus dans les dossiers de la GRC sur cette affaire. J'estime, en toute franchise, que l'actuel solliciteur général du Canada manque ainsi gravement à son devoir. C'est une véritable insulte à l'appareil judiciaire canadien et une grave atteinte à la réputation, à l'esprit et au moral des membres de la GRC qui, j'en suis convaincu, préféreraient qu'on en finisse avec cette affaire, qu'ils y soient impliqués ou non.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots sur la question du pipe-line. La politique du parti progressiste conservateur a toujours été la même à ce sujet. Contrairement aux libéraux et aux néo-démocrates, notre attitude n'a jamais changé, depuis qu'a été avancée l'idée de construire un pipe-line destiné à transporter le gaz naturel de l'Alaska jusqu'aux États du Sud en passant par le Canada. Ce que nous voulons, monsieur, c'est que le pipe-line du Nord soit construit en entier.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Il est indéniable que la construction du pipe-line sera une source d'emplois et de capital de placement. La réalisation de ce projet donnera à l'économie canadienne le coup de pouce dont elle a tellement besoin à l'heure actuelle. Ce pipe-line pourra faciliter considérablement la mise en valeur des ressources du Nord canadien et il pourra contribuer à résoudre en partie les problèmes énergétiques de l'Amérique du Nord.

La question qui se pose à la Chambre revient à se demander ce que nous pouvons faire pour inciter les Américains à construire tout le gazoduc. D'aucuns prétendent qu'en leur donnant le feu vert et qu'en permettant la construction du premier tronçon canadien, nous les encourageons à renoncer à la réalisation du projet en entier. C'est visiblement l'avis des